

NOTE à l'attention des Elèves de Terminale et des Etudiants de BTS 2021-2022

10, rue Mon Idéal 97233 SCHOELCHER

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT (D.S.E) - Procédure en ligne

Le Dossier Social Etudiant (D.S.E.) est la procédure qui permet aux étudiants et futurs Etudiants de demander l'inscription par internet :

- Une Bourse d'Enseignement Supérieur sur critères sociaux Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille. Il faut s'inscrire sur
 - messervices.etudiant.gouv.fr -- Accès ouvert du 20 Janvier au 15 Mai 2021 à minuit voir Rubrique « Demande de DSE. »
- Un logement en Résidence Universitaire.
 trouverunlogement.lescrous.fr- Accès ouvert dès Janvier à Septembre 2021

→PROCEDURE

- Avant la saisie complète de votre dossier, il faut déjà scanner les pièces suivantes :
- →à la ligne revenu : Le montant des revenus 2019 figurant sur l'avis fiscal 2020 des parents.
- → le numéro I.N.E. pour les LYCEENS (numéro porté sur l'imprimé de confirmation d'inscription au baccalauréat), + le nombre de part de bourse pour les lycéens déjà boursiers (voir notification).
- →le numéro I.N.E. pour les étudiants (numéro porté sur le certificat de scolarité et les bulletins)
- → le certificat de scolarité de vos frères et sœurs qu'ils sont en terminal ou en enseignement supérieur
- →votre RIB personnel pas celui des parents, pas de RIB du compte livret A, il y aura rejet, ni sur NICKEL ,car problème de virement, éviter le changement de RIB ...)

 Toutes les pièces demandées doivent être scannées.
- → inscrire au moins 4 vœux (établissement)
- > votre numéro de téléphone portable et une adresse mail
 - Avant la fin de la saisie vous devrez aller jusqu'au dernier écran pour que votre saisie soit validée.
- →vérifier les informations saisies par vos soins (ou les modifier)
- →valider les informations + paiement des frais de 6 euros par carte bancaire
- → A la fin de la saisie, un e-mail de confirmation est envoyé à l'intéressé.

REPONSE DU CROUS : L'étudiant ou le futur étudiant recevra sur sa boite mail la réponse du CROUS

- Pour la bourse :
- Le CROUS envoie PAR E-MAIL la NOTIFICATION CONDITIONNELLE indiquant l'échelon de bourse, lire le contenu pour un renvoi éventuel des pièces complémentaires, si votre dossier est incomplet, il ne sera pas traité, donc pas de bourse.
- 1) Soit un avis positif d'attribution de la bourse, notification à imprimer et remettre au service de la scolarité de l'Etablissement afin d'être exonéré des frais d'inscription
- 2) Soit un avis négatif d'attribution conditionnelle de la bourse car le dossier est incomplet, il faut envoyer par mail les pièces demandées + à présenter au service de la scolarité de l'Etablissement
 - 3) Soit un avis de rejet qui peut être modifié si éléments nouveaux apportés par l'étudiant.
 - Pour le logement :
 - Soit une proposition de logement : Prévoir un Garant + Droit de Caution à payer.
 - Soit une décision d'attente
 - Soit une décision de rejet motivée.
 - Pour ceux ou celles qui n'ont pas eu de réponse au-delà de 15 jours, relancer le CROUS service D.S.E.: 05 96 61 03 65
 - ATTENTION: ASSIDUITE AUX COURS OBLIGATOIRE SINON ARRET DES VERSEMENTS DE LA BOURSE.
 - Toute demande de bourse doit être saisie avant 01 septembre 2021
 - Rappel : SECURITE SOCIALE : Etudiant doit avoir son propre numéro de Sécurité Sociale
 - /CARTE VITALE A SON NOM INSCRIPTION sur AMELI

Pour toute information s'adresser à l'intendance

.